

CONSEIL D'AGGLOMERATION
REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le trente septembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-quatre septembre deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente, 2 Rue Pierre Henri Gillot, à Treize-Septiers, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 24 septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (40) : Adrien BARON – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Myriam BOURASSEAU – Jean-Michel BRÉGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Frédéric DA CRUZ – Bernard DABRETEAU – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Elodie LARCHER – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Sophie MORNIER – Joël OIRY – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

Étaient représentés (7) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Robert BRAUD a donné pouvoir à Angéline Maindron – Maëlle CHARITÉ a donné pouvoir à Damien Grasset – Fabienne MULLINGHAUSEN a donné pouvoir à Cyrille Cocquet – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Sophie Mornier

Secrétaire de séance : Pascale BOISSELIER

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Pauline MORTIER, Directrice de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N°DEL20240930_20

Contrat d'amodiation avec BX Promotions – Les Quais Saint-Hilaire – Montaigu-Vendée

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet global d'aménagement du quartier de la gare à Montaigu-Vendée, un nouveau quartier à vocation tertiaire a été créé comprenant 4 ilots à construire ainsi que la création d'un parking public. Ce nouveau quartier pourra accueillir au maximum 14 lots et a été autorisé aux termes d'un arrêté portant sur un permis d'aménager n°PA 85146 19 H0009 en date du 29 avril 2020.

Il informe l'assemblée que la société dénommée BX PROMOTIONS, représentée par Monsieur Jérôme DURET, dont le siège social est situé à Montaigu-Vendée (85600), 10 Rue Augustin Fresnel – Parc d'Activités La Bretonnière, s'est proposée d'acquérir un terrain situé à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay à prendre dans la parcelle cadastrée 224 section AE numéro 93p d'une contenance totale d'environ 00ha 13a 69ca afin d'y construire un ou plusieurs immeubles en R+3+attique à usage d'activités tertiaires et/ou de commerces.

Dans le cadre de la commercialisation des ilots du quartier tertiaire de la gare à Montaigu-Vendée et afin de permettre à chaque porteur de projet d'avoir un nombre suffisant d'emplacements de stationnement, il est proposé à l'assemblée de conclure un contrat d'amodiation avec la société dénommée BX PROMOTIONS.

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le 16 OCT 2024

ID : 085-200070233-20240930-DEL20240930_20A-DE

Ce contrat permettrait ainsi à ladite société de prendre en amodiation 54 emplacements de stationnement situés dans le parking aérien public à Montaigu-Vendée (85600) cadastré 224 section AE numéro 92p.

Ce contrat serait conclu pour une durée de trente années entières et consécutives prenant effet à compter du dépôt de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux qui sera déposée en mairie, le tout moyennant une redevance annuelle fixée à cinq cent euros (500,00 €) hors taxes par emplacement de stationnement.

Le Conseil d'agglomération est invité à décider de la conclusion du contrat d'amodiation aux conditions ci-dessus énumérées au profit de la société dénommée BX PROMOTIONS, représentée par Monsieur Jérôme DURET, ou à tout autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer.

Vu l'avis des domaines n°2024-85146-64781 en date du 6 septembre 2024 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 44 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU),

- Approuve le contrat d'amodiation au profit de la société dénommée BX PROMOTIONS, représentée par Monsieur Jérôme DURET, ou à tout autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, 54 emplacements de stationnement situés au parking public à Montaigu-Vendée (85600) cadastré 224 section AE numéro 92p pour une durée de trente années entières et consécutives prenant effet à compter du dépôt de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux qui sera déposée en mairie, le tout moyennant une redevance annuelle fixée à cinq cents euros (500,00 €) hors taxes par emplacement de stationnement,
- Dit que les frais d'acte et tous autres frais seront supportés par l'amodiataire,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment une promesse de contrat d'amodiation.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 16/10/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*